

SALON SIAE BOURGET 19 au 25 juin 2023

DOSSIER D'INSCRIPTION Pavillon collectif Pays de la Loire



SALON SIAE BOURGET

Organisé tous les deux ans, le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace (SIAE) est l'évènement mondial de l'industrie aéronautique et spatiale.

Rendez-vous incontournable des professionnels de l'aéronautique, il est le **lieu de rencontre et de convergence privilégié par les décideurs du secteur qui y exposent, y vendent et y achètent les toutes dernières innovations technologiques.**

Les 4 premiers jours du salon sont réservés aux Professionnels suivis de 3 jours pour le Grand Public.

Parmi les évènements importants du salon :

- **Le Paris Air Lab** : un hall dédié à l'innovation des grands de l'industrie aéronautique et spatiale, comme à celle des startups du secteur ;
- **L'Avion des Métiers** : un espace dédié aux métiers, à l'emploi et à la formation au sein de la filière aéronautique et spatiale ;
- Les rendez-vous d'affaires « **Aerospace Meetings Paris** » ;
- **Des conférences** sur des thématiques cruciales (Supply Chain, cybersécurité ...)



SALON INTERNATIONAL DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE
Paris - Le Bourget

L'édition 2019 en chiffres :

- 2 453 exposants issus de 49 pays (50% d'internationaux)
- 316 470 visiteurs dont
 - 139 840 professionnels issus de 185 pays (40% d'internationaux)
- 150 start-ups
- 140 aéronefs présentés dont 36 démonstrations en vol
- 2 700 journalistes accrédités
- 304 délégations officielles
- 140 milliards de dollars de contrats signés

La 54e édition du Salon aura lieu au Parc des Expositions de Paris-Le Bourget du 19 au 25 juin 2023.

EXPOSER SUR LE PAVILLON PAYS DE LA LOIRE

La filière aéronautique et spatiale est structurante pour les Pays de la Loire en raison de la présence des grands établissements et du réseau de sous-traitants répartis sur le territoire.

Comme les éditions précédentes, Solutions&co coordonne, pour le compte de la Région des Pays de la Loire, l'organisation d'un pavillon régional qui accueillera les entreprises et acteurs du territoire (cluster Neopolia Aerospace, Pôles ...).

Un programme d'animations et de temps forts sera organisé sur le pavillon pour dynamiser les rencontres et les échanges avec les acteurs de la filière.

Le pavillon Pays de la Loire est implanté dans le Hall 4 à proximité des autres collectifs régionaux.

Les avantages à exposer sur le pavillon Pays de la Loire



+ de visibilité

Grâce à la **bannière collective** et aux **outils de communication** de la Région des Pays de la Loire



+ de simplicité

Grâce au **stand clé en main**, et à la **prise en charge complète** par Solutions&co



+ de business

Grâce aux **espaces mutualisés** et au **programme d'animations** coordonné par Solutions&co

FORMULE D'EXPOSITION STAND

Une offre de services complète à un tarif attractif
Plusieurs surfaces au choix : stand aménagé d'environ 9, 12 ou 18 m²

*Prix forfaitaire d'un stand aménagé et services associés
(déduction faite de la subvention de la Région Pays de la Loire)*

Stand environ 9 m ² (*)	Stand environ 12 m ²	Stand environ 18 m ²
8 200 € HT	10 800 € HT	16 000 € HT

(*) stand dédié à l'exposition de pièces de petite taille (< 1 m² au sol)

Prestations incluses dans l'offre de services

- **1 stand semi-ouvert équipé** : 1 comptoir d'accueil avec porte-documents, 1 tabouret haut, 1 ensemble de discussion composé d'1 table + 3 chaises (ou 2 ensembles à partir de 18 m²)
- **1 réserve individuelle équipée fermant à clé** (incluse dans la surface – taille en fonction de la surface du stand)
- **1 enseigne exposant personnalisée** (logo et/ou nom de l'entreprise)
- **1 à 2 supports de communication** en fonction de la surface du stand réalisés sur la base d'une maquette commune
- **Possibilité d'exposer des pièces - maquettes, pièces industrielles, machines... - sur le stand** (*nous consulter*)
- **1 dotation de badges négociée** : 5 badges exposant permanents + 5 badges exposant 1 jour + 10 invitations professionnelles 1 jour
- L'accès aux **espaces mutualisés du pavillon régional** (espace accueil/animation avec bar, espace de rendez-vous)
- **Des prestations annexes** : 1 alimentation électrique, connexion wifi du salon, gardiennage pendant les périodes de montage et démontage du salon et nettoyage du stand durant le salon
- **1 droit d'inscription exposant indirect** obligatoire (référencement de base dans le catalogue officiel et sur le site internet du salon)
- Une présence sur **les outils de communication du salon** (référencement de base dans le catalogue officiel et sur le site internet du salon) **et de la Région des Pays de la Loire** (visibilité dans les supports de communication de la Région et de Solutions&co dédiés à l'évènement) ainsi que **les actions presse** et **les réseaux sociaux**
- Une participation au **programme d'animations et temps forts** du pavillon régional coordonné par Solutions&co (side events avec donneurs d'ordre, visites de délégations, inauguration officielle, petits-déjeuners business, networking...)
- **Un accompagnement pour la préparation du salon** (séminaire exposants, atelier formation pitch, sécurité économique ...) et **pendant le salon** par les équipes de Solutions&co

Prestations non incluses

- Voyage, transferts, séjour, restauration des représentants de votre entreprise et frais de parking sur le salon
- Frais d'acheminement, d'installation et de retour de votre produit, technologie ou maquette sur le stand
- Assurance des pièces exposées
- Commande de mobilier non comprise dans la dotation initiale (ex : vitrine, écran TV ...)
- Commande internet ou électricité complémentaire
- Commande de badges exposants et/ou invitations supplémentaires
- Inscriptions complémentaires dans le catalogue officiel du salon

FORMULE D'EXPOSITION STATION DE TRAVAIL

Une offre de services complète à un tarif attractif

comprenant une station de travail
clé en main aménagée et les services associés

Prix forfaitaire* :
4 700 € HT

* déduction faite de la subvention
de la Région Pays de la Loire

Prestations incluses dans l'offre de services

- **1 station de travail équipée** : 1 station de travail avec logo et/ou nom de l'exposant + 1 caisson fermant à clé + 1 écran TV + 2 tabourets hauts
- **1 dotation de badges négociée** : 2 badges exposant permanents + 2 badges exposant 1 jour + 5 invitations professionnelles 1 jour
- L'accès aux **espaces mutualisés du pavillon régional** (réserve collective, espace accueil/animation avec bar, espace de rendez-vous)
- **Des prestations annexes** : 1 alimentation électrique, connexion wifi du salon, nettoyage du stand durant le salon
- **1 droit d'inscription exposant indirect** obligatoire (référencement de base dans le catalogue officiel et sur le site internet du salon)
- **1 communication renforcée sur les outils de communication de la Région des Pays de la Loire** dédiés à l'évènement dont les **actions presse** et **réseaux sociaux**
- Une participation au **programme d'animations et temps forts** du pavillon régional coordonné par Solutions&co (side events avec donneurs d'ordre, visites de délégations, inauguration officielle, petits-déjeuners business, networking...)
- **Un accompagnement pour la préparation du salon** (séminaire exposants, atelier formation pitch, sécurité économique ...) et **pendant le salon** par les équipes de Solutions&co

Prestations non incluses

- Voyage, transferts, séjour, restauration des représentants de votre entreprise et frais de parking sur le salon
- Commande internet
- Commande de badges exposants et/ou invitations supplémentaires
- Inscriptions complémentaires dans le catalogue officiel du salon


MODALITES D'INSCRIPTION

Les demandes d'inscription seront prises en compte à réception du bulletin complété et signé et du paiement d'une avance sur participation correspondant à 50% du montant total TTC.

Les demandes d'exposition sur le pavillon collectif régional seront enregistrées par ordre d'arrivée et après acceptation du Comité de Validation Région et dans la limite de l'espace disponible **jusqu'au 15 septembre 2022** avec une confirmation d'inscription adressée fin septembre 2022 par Solutions&co.

Vos contacts Solutions&co :

Nathalie MASSE, chargée de communication événementielle - Tél : 06 79 93 29 03

 bourget-paysdelaloire@solutions-eco.fr

Sophie RIAND, responsable du Départements Evénements - Tél : 06 81 83 30 14

BULLETIN D'INSCRIPTION PAVILLON PAYS DE LA LOIRE - SIAE BOURGET 2023

A retourner avant le 15 septembre 2022

Par mail à : **Nathalie MASSE - bourget-paysdelaloire@solutions-eco.fr**

Raison sociale :

Activité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Entité et adresse de facturation si différente :

N° SIRET :

Chiffres d'affaires (en €) : CA Export (en €) :

Effectifs de la société : < 50 50 à 250 251 à 1 000 > 1 000

Adhérent (pôles, clusters ...):

Interlocuteur pour le salon :

Nom : Prénom :

Fonction : E-mail :

Tél : Tél portable :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation pour exposer sur le pavillon collectif Pays de la Loire au Salon SIAE Bourget du 19 au 25 juin 2023 et réserve :

- une station de travail et les services associés pour un montant total de **4 700 € HT soit 5 640 € TTC**
- un espace d'environ 9 m² et les services associés pour un montant total de **8 200 € HT soit 9 840 € TTC**
- un espace d'environ 12 m² et les services associés pour un montant total de **10 800 € HT soit 12 960 € TTC**
- un espace d'environ 18 m² et les services associés pour un montant total de **16 000 € HT soit 19 200 € TTC**

Conditions de règlement :

La demande d'inscription sera prise en compte à réception du bulletin complété et signé et du paiement **d'une avance sur participation correspondant à 50% du montant total TTC.**

Le solde des coûts de participation sera réglé à réception de la facture qui sera envoyée un mois avant le déroulement du salon.

Bon pour engagement de participation.

Fait à : Le/...../.....

CACHET DE L'ENTREPRISE

SIGNATURE

--	--

MODE DE REGLEMENT

- par **virement bancaire** sur le compte de la **Société publique régionale des Pays de la Loire**
Caisse des Dépôts n° 40031 00001 0000369598L 60 (⇒ avis du virement à fournir)
IBAN : FR59 4003 1000 0100 0036 9598 L60
BIC : CDCGFRPPXXX

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Lors de votre inscription, vous vous engagez à :

- assurer une présence permanente sur votre stand sur toute la durée du salon ;
- compléter le questionnaire de bilan de Solutions&co après le déroulement du salon ;
- prendre en charge les coûts annexes inhérents à votre participation (voyage, transferts, séjour, parking et restauration sur place) ainsi que les commandes supplémentaires (mobilier, internet ...) ;
- ne pas exposer de supports d'exposition type stand parapluie, roll up, affiches... interdits sur le pavillon régional ;
- organiser et prendre en charge, le cas échéant, le transport (livraison et enlèvement) et la mise en place de votre matériel d'exposition ou produit/technologie sur le stand. Ces éléments seront placés sous votre responsabilité (assurance vol et dommages notamment) ;
- régler toutes détériorations occasionnées par vous ou vos collaborateurs sur le matériel de location.

2. Conditions d'annulation ou de report d'évènement :

2.1. En cas d'annulation par la Société publique régionale des Pays de la Loire :

Quelle qu'en soit la cause, la Société publique régionale des Pays de la Loire se réserve le droit d'annuler son projet de participation. Dans ce cas, les avances versées sont intégralement restituées.

2.2. En cas d'annulation par l'entreprise co-exposante :

Tout désistement doit être signalé à la Société publique régionale des Pays de la Loire par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de désistement, l'avance sur participation versée restera acquise à la Société publique régionale des Pays de la Loire, sauf si le module est loué à un autre exposant. Dans ce cas, la Société publique régionale des Pays de la Loire remboursera l'avance sur participation, diminuée d'un montant de 25% représentant une indemnité forfaitaire pour frais de dossier et divers frais fixes. Si le désistement intervient à moins de 120 jours de la manifestation, et si le module ne peut être reloué, l'exposant défaillant sera alors facturé à 100%.

2.3. Report d'évènement :

En cas de report d'évènement, décidé par l'organisateur du salon, pour cas de force majeure, la Société publique régionale s'engage à maintenir la participation de tous les co-exposants ayant versé une avance. Si ceux-ci souhaitent annuler leur participation, celle-ci se fait dans les conditions de l'article 2.2 ci-dessus.

Si la Société publique régionale ne souhaite pas maintenir la participation au salon, l'annulation se fait dans les conditions décrites à l'article 2.1 ci-dessus.

3. Assurance et responsabilité juridique :

L'entreprise co-exposante participant sur le stand collectif régional doit obligatoirement être titulaire d'une police d'assurance la garantissant pour les dommages causés aux tiers y compris les autres exposants et dont elle serait reconnue personnellement responsable, les dommages causés aux matériels et produits qu'elle expose pendant le salon, les vols de matériels ou de marchandises, les éventuelles pertes d'exploitation... Cette liste n'est pas limitative, l'assurance devant couvrir l'ensemble des risques liés à la participation au salon (ex : acheminement du matériel d'exposition ...).

D'une façon générale, la Société publique régionale des Pays de la Loire décline toute responsabilité pour tout incident, indépendant de sa volonté, pouvant troubler le déroulement de la manifestation et provoquant un préjudice quelconque aux co-exposants. Cette attestation d'assurance doit être remise à la Société publique régionale des Pays de la Loire avant le début du salon.